



CHORÉDANSE et Loisirs

Votre photo



10 Bd Sadi Carnot
91490 Milly la Forêt

✉ choredanse.et.loisirs@orange.fr

année 20...../20.....

Fiche d'inscription ADULTES

1. Renseignements concernant l'adhérent(e)

NOM : Prénom :

Date de naissance :

Adresse : n° et rue

Code postal

--	--	--	--	--

Ville :

Adresse mail sur laquelle nous pourrions communiquer rapidement avec vous
(Merci d'écrire le plus lisiblement possible)



Tél fixe et/ou portable : ☎

2. Activité(s) pratiquée(s) dans l'association :

Parent EVEIL



VTT



COUNTRY et LINE



3. En cas d'urgence :

En cas d'accident ou de malaise grave : la procédure d'urgence consiste à appeler le 15 (Ou 112). Le médecin régulateur du SAMU devient alors responsable des suites à donner. Il décide de la conduite à tenir, du lieu et mode de transport à mettre en place.

Pour joindre un proche, en cas de besoin, par ordre de priorité

Noms et prénoms des personnes à prévenir les jours d'activité ou de prestation

Nom et lien de parenté	Tél portable	Autre Tél
-		
-		
-		

4 . Aptitude à la pratique de l'activité :

Suite à la circulaire DSS/MCGR/DGS2011/331 du 27 septembre 2011, de l'article 1 du décret du 24 août 2016, et textes du 8 sept. 2016. **Le certificat médical de non contre indication à la pratique de l'activité est soumis à décision de la fédération. Il est donc obligatoire. Il est exigible dès la saison 2021/2022. Le questionnaire de santé « QS-Sport CERFA N°15699*01 »** déterminera si vous devez en fournir un nouveau, ou pas, lors des prochaines saisons.

Précisions utiles pour les services de soins:

Allergie alimentaire : non * oui * lesquelles

Allergie sparadrap/ autre produit de soin: non * oui *

lesquels

Traitement médical spécifique (asthme, ou autre) non * oui *

Je m'engage à transmettre sous enveloppe cachetée toute information pouvant être utile aux animateurs, ou aux services de secours (allergies médicamenteuses, maladie spécifique, autre information médicale)

Dans certains cas, un certificat médical pourra vous être demandé.

Recopier la mention « lu et approuvé »

date

Signature

(suite au dos →)

5 . Autorisation de droit à l'image:

Lors des activités régulières, lors des spectacles, des bals, ou lors des fêtes de l'association, les sorties, vous êtes susceptible d'être photographié ou filmé par des membres de l'association, le public, des médias locaux

Selon la loi, une autorisation de droit à l'image est obligatoire.

Après avis de l'assemblée générale en date du 25/03/2017, les mentions suivantes sont précisées :

- 1) « Une autorisation de droit à l'image est jointe à la présente fiche d'inscription. »
- 2) En cas de fête ou de démonstrations, l'association s'autorise le droit d'exclure toute personne qui refuserait le droit à l'image, et ce, afin de ne pas pénaliser les autres membres du groupe.

Il est cependant rappelé que ../.. Le site de la CNIL précise : "Lorsque la capture de l'image d'une personne a été accomplie au vu et au su de l'intéressée sans qu'elle s'y soit opposée alors qu'elle était en mesure de le faire, le consentement de celle-ci est présumé". »

Merci de bien vouloir à remplir le document ci-dessous :

Je soussigné(e) _____

Demeurant à _____

Veillez écrire OUI ou NON :

- Accepte d'être photographié et filmé lors des activités régulières de l'association, et pendant les fêtes et sorties organisées par l'association.....
- Je note que ces images (photographies et vidéos) pourront être utilisées pour :
 - o les affichages et les documents publicitaires de l'association
 - o les affichages et documents publicitaires des municipalités
 - o les publications diverses : revues associatives, municipales, et journaux
 - o les sites internet de l'association et des municipalités
 - o les publications sur le réseau facebook de l'association

Fait à : Le : Signature :

6. documents à fournir pour toute inscription:

- la fiche d'inscription(en double exemplaire) avec photo (même si scannée ou photocopiée)
- le formulaire d'autorisation de droit à l'image
- le certificat médical datant de moins de 3 mois; (puis questionnaire de santé « QS-Sport CERFA N°15699*01 » les 2 années suivantes)
- le paiement, dès l'inscription, et selon tarifs en vigueur :
 - **l'adhésion** au club
 - **la cotisation**, selon l'activité. (même ordre)

Les chèques sont à rédiger à l'ordre de chore danse et loisirs

Association conventionnée ANCV : Les paiements sont acceptés en coupons sport ou chèques vacances

Association inscrite au dispositif « pass'sport »

7. Informations complémentaires:

- Crise sanitaire « COVID 19 » : Je m'engage à respecter le protocole sanitaire en vigueur dans l'association, ainsi que toutes les mesures applicables aux activités que je pratique au sein de l'association.
- Le règlement intérieur de l'association est consultable sur le site internet
- **Spécificités liées aux activités**
 - VTT : port du casque OBLIGATOIRE ; tel portable conseillé
 - COUNTRY et LINE : pour des raisons de sécurité, il est conseillé de porter des chaussures fermées (*ni tong, ni autre nus pieds*). Eviter talons hauts.
 - Selon la salle accueillant les activités, il pourra être demandé de porter des **chaussures spécifiques, adaptées à la nature du sol**
 - Eveil : déchaussage obligatoire des parents pour entrer en salle ; Le nombre de parent est limité à 1 présence par enfant.

Fait à : _____ Le : _____ Signature : _____

Réservé gestion interne

<i>dossier :</i>	<i>adh :</i>	<i>cotis :</i>	<i>autre :</i>